



CONSEIL MUNICIPAL
22 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-234

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 septembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Joëlle ANGLADE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

Installation de l'école 42 aux Dames de France : demande de subvention auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales et de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.

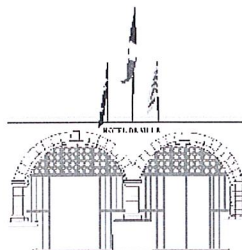
M. Louis ALIOT expose :

Mes chers collègues,

L'implantation de l'école 42 est une réelle opportunité pour la Ville de Perpignan et sera profitable à l'ensemble du département en termes d'images et d'emplois. Elle offre une visibilité nationale voire même internationale, avec une réelle adhésion des entreprises locales eu égard aux perspectives de développement.

Par délibération du 19 mai 2022, le conseil municipal s'est prononcé sur le plan de financement des travaux visant à l'installation de l'école 42 sur le site des Dames de France. Cette opération est en cours et doit permettre très prochainement d'accueillir les premiers étudiants et ainsi redynamiser cet immeuble emblématique de Perpignan.

Compte tenu de l'engagement de l'État et eu égard aux discussions en cours avec la Communauté Urbaine sur le renouvellement de la convention financière liée à la Politique de la Ville (dotation DPV de PMM), il convient aujourd'hui d'ajuster le plan de financement provisoire de cette opération et de solliciter le Département et PMM comme suit :



Désignation	Montant HT estimés	Partenaires	Subventions sollicitées	%
Résiliation amiable et anticipée du bail emphytéotique	3 000 000.00 €	PMMCU- DPV2022 CD66 Ville de Perpignan	1 000 000.00 € 450 000.00 € 1 550 000.00 €	33.33% 15.00% 51.67%
<i>Sous Total</i>	<i>3 000 000.00 €</i>	<i>Sous Total</i>	<i>3 000 000.00 €</i>	<i>100.00%</i>
Travaux d'aménagement	1 213 156.79 €	ETAT- DPV2022 PMMCU Ville de Perpignan	665 000.00 € 300 000.00 € 248 156.79 €	54.82% 24.73% 20.46%
<i>Sous Total</i>	<i>1 213 156.79 €</i>	<i>Sous Total</i>	<i>1 213 156.79 €</i>	<i>100.00%</i>
Total GENERAL	4 213 156.79 €	Total GENERAL	4 213 156.79 €	100%

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20220922-162385-DFU

Accusé reçu le : 07 OCT. 2022

Affiché le : 07 OCT. 2022

M. Louis ALIOT, Le Maire

